

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
Paris Est Marne & Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 29 JUIN 2021  
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2021-80

**OBJET : Approbation du Compte-Rendu Financier Annuel (CRFA) 2020 valant quitus établi par la SPL Marne-au-Bois, aménageur de la Concession d'Aménagement (CA) Jean Duhail à Fontenay-sous-Bois.**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>67</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
Représentés	<b>15</b>
Absents	<b>8</b>

Votants	<b>82</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>82</b>
Pour	<b>82</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Gilles CARREZ, Emmanuel CHAMPETIER, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, , Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pascale MOORTGAT, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, , Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

**Représentés :**

Sophie AMAR représentée par Laurent JEANNE, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Thomas BERRUEZO représenté par Christel ROYER, Eveline BESNARD représentée par Marc MEDINA, Agnès CARPENTIER représentée par Sylvain BERRIOS, Sylvie CHARDIN représentée par Emmanuel CHAMPETIER, Nicolas DAUMONT-LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Philippe DUBUS représenté par Tatiana SAUSSEREAU, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Brigitte GAUVAIN représentée par Pierre LEBEAU, Delphine HERBERT représentée par Hervé GICQUEL, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Pierre MIROUDOT représenté par Benoit GAILHAC, Aurore THIROUX représentée par Michel DUVAUDIER, Yann VIGUIE représenté par Bernard GAUDIERE.

**Absents :**

Caroline ADOMO, Christian CAMBON, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Christian FAUTRE, Anne KLOPP, Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ.

Après avis de la Commission Urbanisme, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville en date du 28 juin 2021,

## DELIBERE

### ARTICLE 1 :

**APPROUVE** le compte-rendu financier 2020 valant quitus et ses annexes, établis par l'aménageur, la SPL Marne au Bois, dans le cadre de la concession d'aménagement pour l'opération dite « Jean Duhail » à Fontenay-sous-Bois.

### ARTICLE 2 :

**DECLARE** l'achèvement du programme prévu et la clôture de la concession Jean Duhail à Fontenay-sous-Bois.

### ARTICLE 3 :

**DIT** que la présente délibération sera transmise en préfecture et sera affichée pendant un mois au siège de l'Etablissement Public Territorial , en mairie de Champigny-sur-Marne. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département du Val-de-Marne.

### ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

*Olivier Capitano*  
Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le  
est exécutoire à la date du  
en application des articles L5211-1  
et L.2131-1 du C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le

## CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

### SEANCE DU 29 JUIN 2021

**OBJET** : Approbation du Compte-Rendu Financier Annuel (CRFA) 2020 valant quitus établi par la SPL Marne-au-Bois, aménageur de la Concession d'Aménagement (CA) Jean Duhail à Fontenay-sous-Bois.

#### LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT), notamment son article 59,

**VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 81, 115, 123 et 148,

**VU** la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 60,

**VU** la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, notamment ses chapitres I et II,

**VU** le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 Paris Est Marne & Bois dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5219-1 et L.5219-5,

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-1 et suivants, R311-5 et R311-12,

**VU** la délibération en date du 22 mai 2014 du Conseil Municipal de Fontenay-sous-Bois autorisant la ville à signer un traité de concession pour une opération d'aménagement et de construction située sur le secteur Jean Duhail à Fontenay-sous-Bois,

**VU** le traité de concession signé entre la Ville de Fontenay sous-bois et la SPL Marne au Bois le 6 juin 2014 envoyée au contrôle de la légalité en préfecture le 12 septembre 2014,

**VU** la délibération n°19-62 en date du 6 mai 2019 du Conseil de Territoire approuvant l'avenant n°1 du traité de concession d'aménagement pour une opération d'aménagement et de construction située 29, rue du Commandant Jean Duhail à Fontenay-sous-Bois,

**VU** l'avenant n°1 signé le 29 mai 2019,

**VU** toutes les autres pièces du dossier,

**CONSIDERANT** que depuis le 1er janvier 2018, les opérations d'aménagement qui n'ont pas été reconnues d'intérêt métropolitain, sont désormais de la compétence exclusive des établissements publics territoriaux,

**CONSIDERANT** dès lors, qu'en application de l'article L.300-5 du code de l'urbanisme, le concessionnaire, la SPL Marne-au-Bois, doit fournir un Compte-Rendu Financier Annuel comportant un bilan prévisionnel actualisé des activités, un plan de trésorerie ainsi qu'un tableau des acquisitions et cessions immobilières,

**CONSIDERANT** que le programme prévu dans le traité de concession est désormais achevé et qu'il convient donc de clôturer l'opération et d'en dresser le bilan financier,

**CONSIDERANT** le Compte-Rendu Financier Annuel 2020 de clôture valant quitus, établi par l'aménageur SPL Marne-au-Bois,